focus métiers

des données - une synthèse

n° 17

Les métiers du droit et de la justice

en Seine-Maritime et Eure

Avril 2016

Seine-Maritime et Eure

De longues études pour des professions diverses et variées

Faire respecter le droit, veiller à l'application des décisions de justice, défendre les intérêts d'un particulier, assurer la sécurité juridique d'une entreprise... Le droit conduit à exercer des missions très diversifiées mais les études pour y accéder sont particulièrement exigeantes.
Les qualités essentielles des professionnels du droit sont la justice et l'impartialité. Les professions sont nombreuses, les lieux d'exercice divers (tribunal, étude, cabinet ou entreprise) et tous les statuts sont possibles pour exercer un métier lié au droit ou à la justice (fonctionnaire, libéral ou salarié).
Du fait de la complexité du droit, de plus en plus d'entreprises font appel à des juristes. Par ailleurs, le développement des pratiques liées au numérique entraîne de nouveaux débouchés bien loin des grands classiques !

Localisation des emplois..... 2
Caractéristiques des actifs..... 3
Caractéristiques de l'emploi..... 4
Dynamique de recrutement..... 5
Caractéristiques de l'offre de formation.... 6

De l'avocat à l'huissier, pour les plus connus, en passant par le greffier, le secrétaire juridique, l'interprète assermenté pour les moins communs, les métiers du droit et de la justice regroupent 5 311 actifs en emploi en Seine-Maritime et dans l'Eure.
Ces emplois sont divisés en deux groupes :
- Les métiers réglementés, c'est à dire soumis à l'obtention de diplômes spécifiques, d'agréments ou d'inscription à des Ordres, concernent les professions d'avocat, magistrat, notaire, huissier ou encore commissaire-priseur.
- Les métiers d'appui du droit et de la justice regroupent les autres professions : juriste d'entreprise, agent des services du personnel, clerc de notaire, conseiller juridique, secrétaire juridique, etc.

A retenir

Les métiers du droit et de la justice représentent, en 2012 :

5 311 actifs
0,7 % des actifs du territoire
73 % de femmes
27 % d'hommes

Source : RP2012 - Insee - Traitement Crefor

Les actifs ont **40,5 ans d'âge moyen**

Part des moins de 30 ans
Droit et justice : 19 %
Tous métiers : 21 %
Part des plus de 50 ans
Droit et justice : 24 %
Tous métiers : 27 %

Part des actifs ayant un :
niveau Bac+3 ou plus
Droit et justice : 51 %
Tous métiers : 14 %
niveau Bac+2
Droit et justice : 15 %
Tous métiers : 16 %
niveau inférieur à Bac
Droit et justice : 13 %
Tous métiers : 51 %

Part des actifs :
en emploi pérenne
Droit et justice : 66 %
Tous métiers : 77 %
en apprentissage
Droit et justice : 3 %
Tous métiers : 2 %
à temps partiel
Droit et justice: 13 %
Tous métiers : 17 %

Localisation des emplois

Les métiers du droit et de la justice s'exercent dans des environnements très différents. Banques, assurances, immobilier, fonction publique, tribunaux, grandes entreprises, cabinets, sont autant de lieux d'exercice pour les professionnels qui couvrent un grand nombre de secteurs d'activité.

21 % d'actifs supplémentaires entre 2007 et 2012

L'ensemble des métiers du droit et de la justice regroupe 5 311 actifs en emploi au sein des deux départements de la Seine-Maritime et de l'Eure. Ils représentent moins de 1 % de l'ensemble des actifs de ce territoire, toutes professions confondues. Parmi ces actifs, 31 % exercent une profession réglementée, et 69 % une profession d'appui au droit et à la justice.

Entre 2007 et 2012, le nombre d'actifs total en emploi sur le territoire a diminué de 1 %. Sur cette même période, le nombre d'actifs travaillant dans les métiers du droit et de la justice a gagné 21 % passant de 4 377 à 5 311 individus. Cette augmentation met en évidence une dynamique positive des emplois du droit et de la justice sur le territoire. Cette dynamique est davantage marquée dans les métiers d'appui (+ 26 % d'actifs entre 2007 et 2012) que dans les métiers réglementés (+ 12 %).

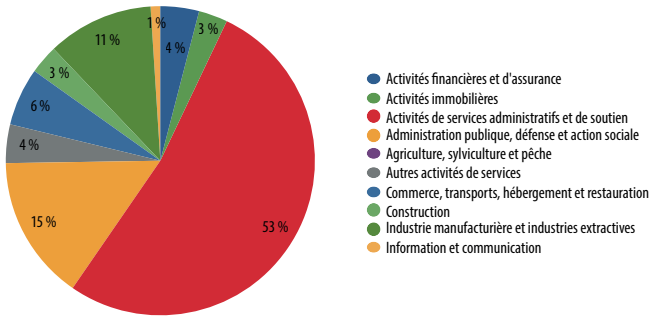

Des métiers transversaux

La majorité des 5 311 actifs des métiers du droit et de la justice se regroupe dans le secteur des *Activités de services administratifs et de soutien* (où l'on retrouve les notaires et les avocats pourtant dans le groupe des métiers réglementés) suivi des *Administrations publiques, défense* avec 15 % des actifs (secteur comprenant les magistrats), le secteur de l'*Industrie* (regroupant des juristes et techniciens administratifs) ou encore le secteur du *Commerce, transport, hébergement et restauration* (avec principalement des juristes). Notamment parce qu'ils regroupent les juristes exerçant dans les entreprises privées, les métiers d'appui sont représentés au sein d'un éventail de secteurs d'activité plus large que les métiers réglementés.

Source : RP 2012 – Insee – Traitement Crefor

1ère édition de la fête nationale du droit

Organisée à l'initiative de la Conférence des Doyens de Droit et Sciences Politiques, avec le soutien officiel du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Conseil National du Droit, l'ensemble des Facultés de Droit françaises a participé à la 1ère édition de la Fête du droit, du 23 au 26 mars 2016.

Avec cette première édition, il s'agit d'instaurer un rendez vous annuel, la troisième semaine de mars, dont l'objectif est de donner une image plus positive de cette discipline et de valoriser les professionnels vis à vis du grand public en créant l'évènement dans toute la France.

L'idée n'est pas de faire une journée du droit mais véritablement une fête du droit où l'aspect festif a toute sa place. Ainsi, le programme se veut riche et varié : concours (d'éloquence, de plaidoiries mais aussi de photos et vidéos), expositions (photos, dessins), visites de juridictions, projections de films avec débat, forum des métiers, etc.

Pour cette première édition, le thème choisi était l'humour. Pour les éditions à venir les thèmes sont nombreux car le droit est omniprésent : l'amour, le sport, les voyages, la musique...

52 % des actifs dans la zone d'emploi de Rouen

Les actifs des métiers du droit et de la justice sont davantage représentés dans les zones d'emploi à forte densité de population. Ils sont majoritairement répartis dans les zones d'emploi de Rouen (52 %), du Havre (21 %) et d'Evreux (13 %).

La ville de Rouen concentre 23 % des actifs des métiers du droit et de la justice des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, suivi du Havre (14 %), Evreux (8 %), Mont-Saint-Aignan (4 %), Bois-Guillaume (3 %) et Dieppe (3 %).

Les zones de la Vallée de la Bresle et de Vernon sont surreprésentées en métiers d'appui

Sur les 5 311 actifs des métiers du droit et de la justice, 31 % travaillent dans les métiers réglementés et 69 % dans les métiers d'appui. Sur l'ensemble des zones d'emploi du territoire, les métiers d'appui sont davantage représentés que les métiers réglementés. Toutefois, les zones d'emploi de la Vallée de la Bresle et de Vernon présentent une part particulièrement élevée en métiers d'appui (respectivement 93 % et 87 %) et à l'inverse les zones de Dieppe, Bernay et Evreux regroupent les parts les plus importantes en métiers réglementés (respectivement 38 %, 36 % et 36 %).

Source : RP 2012 – Insee
Traitement Crefor

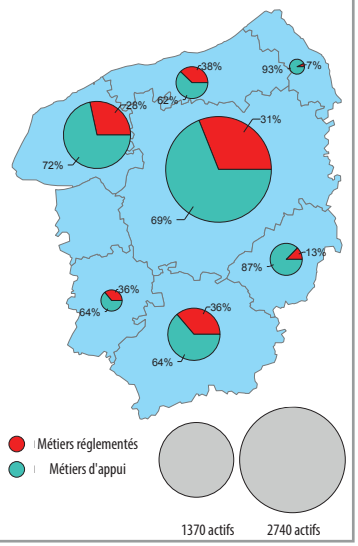

Réforme statutaire des greffiers en chef et des greffiers

Le greffier est le « scribe » de la justice, son travail consiste à transcrire les débats lors d'un procès, dresser des procès-verbaux et rédiger les décisions du tribunal. Auparavant, le greffier doit constituer les dossiers, enregistrer les affaires, rédiger les actes et prévenir les parties des dates d'audiences. Le greffe englobe l'ensemble des services administratifs des tribunaux et chaque greffe est sous la responsabilité d'un greffier en chef.

La réforme « justice du 21e siècle », qui a pour ambition d'améliorer la justice du quotidien intègre une revalorisation des personnels des services judiciaires.

Grâce au Protocole signé le 15 juillet 2014 entre la garde des Sceaux et la majorité des organisations syndicales, la spécificité des missions des greffiers, qui sont au cœur du projet « justice du 21e siècle », est reconnue et leur carrière rendue plus attractive.

De très nettes évolutions statutaires sont prévues pour les deux corps de greffe :

- *Les greffiers en chef deviennent des directeurs de greffe. Leur grille est améliorée et ils seront en mesure de bénéficier d'un indice maximal supérieur avec le statut d'emploi.*
- *Plus de 2 000 greffiers, ayant atteint un plafond dans leur carrière, voient leur grille revalorisée.*
- *Tous les greffiers pourront bénéficier de la création d'un statut d'emploi qui reconnait et valorise leurs compétences.*
- *S'agissant des fonctionnaires du corps commun, le dispositif d'accès au corps des greffiers par un examen professionnel est maintenu pour la catégorie C, l'intégration des secrétaires administratifs dans le corps des greffiers sera accélérée. Enfin, une prime exceptionnelle sera versée aux secrétaires administratifs et aux greffiers dans les services judiciaires.* www.justice.gouv.fr

Les métiers du droit et de la justice nécessitent des études souvent longues et exigeantes pour les professionnels majoritairement représentés par des femmes et dont le niveau de formation est très élevé.

Une surreprésentation des femmes

Sur les 5 311 actifs recensés en 2012, les femmes représentent 73 % des effectifs des métiers du droit et de la justice (3 874 femmes pour 1 437 hommes). Cette proportion a augmenté de façon significative depuis 2007 où 66 % des actifs étaient des femmes.

Les métiers d'appui au droit et à la justice sont davantage investis par les femmes (81 % des effectifs) que les métiers réglementés qui, bien qu'également majoritairement féminins, sont plus équilibrés en genre : 55 % de femmes et 45 % d'hommes.

Toutefois, ces métiers réglementés pourraient se féminiser encore davantage dans les années à venir, car la proportion de femmes augmente avec les générations pour atteindre 80 % chez les moins de 30 ans.

Néanmoins, certains métiers ont tendance à se mixer. C'est le cas des juristes qui, entre 2007 et 2012, ont vu la part de femmes passer de 72 % à 62 % des effectifs ou encore des notaires qui sont passés de 68 % à 49 % d'hommes.

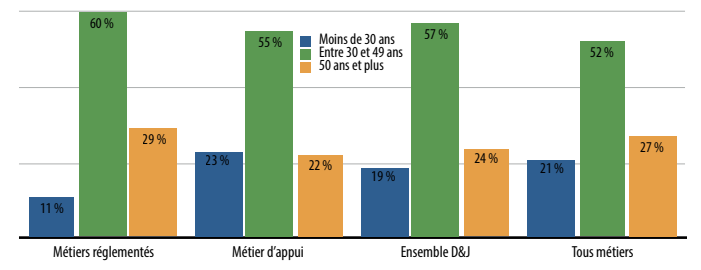

Davantage de jeunes dans les métiers d'appui au droit et à la justice (D&J)
La part d'actifs de *moins de 30 ans* dans les métiers du droit et de la justice est légèrement inférieure à la moyenne du territoire : 19 % dans les métiers étudiés et 21 % toutes professions confondues en Seine-Maritime et dans l'Eure.
La longueur des études (souvent à *Bac + 5 et plus*) menant aux métiers réglementés implique une entrée dans la vie active tardive. Ainsi, la part de *moins de 30 ans* dans les professions réglementées est plus faible (11 %) que pour celles d'appui (23 %).
Source : RP2012 - Insee - Traitement Crefor

51 % des actifs ont un niveau *supérieur à Bac + 2*

Parce qu'une part importante des métiers du droit et de la justice est réglementée (c'est à dire que l'exercice de leur profession est soumis à l'obtention de diplômes spécifiques, d'agréments ou d'inscription à des ordres, comme pour les avocats ou les notaires) les professionnels de ces métiers se caractérisent par un haut niveau d'études. Plus de la moitié d'entre eux possèdent un niveau *supérieur à Bac + 2*.

Les hommes sont davantage représentés sur ce niveau que les femmes. 67 % d'entre eux ont un diplôme de niveau *supérieur à Bac + 2* pour seulement 45 % des femmes. Sur l'ensemble des autres niveaux, les femmes sont majoritairement représentées.

Pour l'ensemble des métiers, ceux du droit et de la justice compris, les jeunes sont généralement plus diplômés que les générations précédentes.

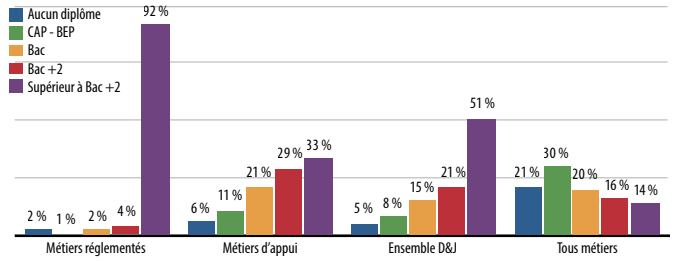

Des actifs davantage diplômés dans les métiers réglementés
92 % des actifs des professions réglementées ont un niveau *supérieur à Bac +2*. Ce niveau est également majoritaire dans les métiers d'appui (33 % des actifs) et largement supérieur à la part des actifs toutes professions confondues (14 %). Cependant, la répartition des niveaux des professionnels des métiers d'appui est plus équilibrée que pour les métiers réglementés.
Source : RP2012 - Insee - Traitement Crefor

L'administration pénitentiaire : des métiers mal connus

En 2016, l'administration pénitentiaire va recruter 2 800 agents, dont 2 200 surveillants pénitentiaires et 270 conseillers pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP). Réputés difficiles, ces métiers restent mal connus du grand public.

L'administration pénitentiaire est une direction du ministère de la Justice. Elle se compose d'une administration centrale, de services déconcentrés, d'un service de l'emploi pénitentiaire et d'une école nationale de formation des personnels pénitentiaires. En France, les professionnels intervenant en milieu pénitentiaire représentent plus de 36 500 agents (au 01/01/2015). Les services dis « déconcentrés » se divisent en 188 établissements et 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Dix de ces services sont localisés en Seine-Maritime et dans l'Eure : 2 maisons d'arrêts (Evreux et Rouen), 1 centre de détention à Val de Reuil , 4 antennes administratives de SPIP (Bernay, Dieppe, Evreux et Val de Reuil), 2 sièges de SPIP (Evreux et Rouen) et un établissement mixte maison d'arrêt/centre de détention au Havre.

Le fonctionnement de ces services nécessite l'intervention de plus de 1 000 agents sur les deux départements dont 70 % de surveillants (personnel en uniforme en charge de la sécurité), 10 % de CPIP (conseillers en charge du suivi individuel des détenus), les 20 % complémentaires intègrent les personnels techniques, les agents administratifs et les personnels de direction.

www.justice.gouv.fr

Le **conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation** (CPIP) assure le suivi des personnes condamnées par la justice, qu'elles soient en détention ou en aménagement de peine (libération conditionnelle, contrôle judiciaire...). Il aide à la décision judiciaire, participe à l'individualisation des peines, à leurs exécutions et à la réinsertion. Avec plus d'une centaine d'agents sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, ils représentent environ 10 % des effectifs de l'administration pénitentiaire du territoire. Après l'admission au concours, ouvert aux candidats titulaires d'un *Bac + 2*, les élèves CPIP suivent ensuite une formation rémunérée de deux ans à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (Enap) à Agen. Après plusieurs années de services, le CPIP peut passer chef des services pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP) puis directeur fonctionnel.

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE
RECRUTE ET FORME DES CONSEILLERS PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION - H/F
www.devenircpip.fr

L'Administration pénitentiaire ouvre également à d'autres métiers que ceux du droit et de la justice tels que les professions techniques qui assurent le fonctionnement technique des établissements ou encore les professions de surveillance pour lequelles 2 200 postes de surveillants pénitentiaires sont ouverts en 2016.

Principalement dûes aux modes d'exercice des différentes professions, les caractéristiques de l'emploi sont fondalementalement différentes entre les métiers réglementés et les métiers d'appui.

Des différences marquées selon les métiers

Sur l'ensemble des métiers du droit et de la justice, les formes d'emploi majoritaires sont les *CDI ou fonction publique* (66 % des effectifs) ainsi que les *Indépendants ou employeurs* (25 %). Toutefois, ces proportions varient selon le groupe de métiers.

Dans les métiers réglementés, les *Indépendants et employeurs* (dont font partie les nombreuses activités libérales de ce groupe de métiers) sont dominants avec 82 % des effectifs. Ces professions se caractérisent également par une faible représentation des CDD et l'absence d'apprenti. Cette répartition marquée s'est confirmée entre 2007 et 2012 où la part des *CDI ou fonctionnaires* a baissé de 5 points au profit des *Indépendants ou employeurs* qui a augmenté de 4 points sur la même période. A l'inverse, les métiers d'appui, sont marqués par une forte représentation des *CDI ou fonctionnaires* (87 % des actifs), une part d'apprentis sous contrat légèrement supérieure à la moyenne toutes professions confondues et une part d'*Indépendants ou employeurs* quasi inexistante. Ces formes d'emploi sont restées stables depuis 2007.

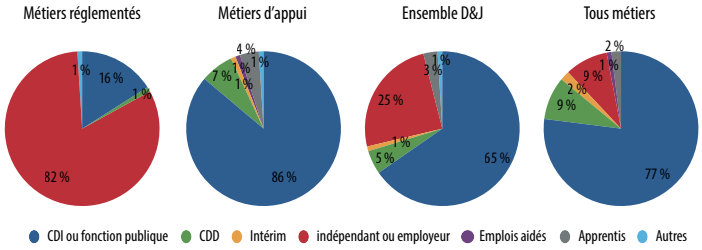

Source : RP2012 - Insee - Traitement Crefor

13 % des actifs à temps partiel

Sur le territoire de la Seine-Maritime et de l'Eure, moins de 700 actifs des métiers du droit et de la justice sont à temps partiel. Ce volume représente 13 % des actifs étudiés. Bien qu'il ait augmenté de 2 % entre 2007 et 2012, il reste proportionnellement inférieur à celui de l'ensemble des actifs toutes professions confondues (17 %).

A l'image de l'ensemble de la population active en emploi, dans les métiers du droit et de la justice, les femmes sont davantage en temps partiel que les hommes : 16 % des femmes sont en temps partiel dans les métiers du droit et de la justice contre 4 % pour les hommes.

L'usage du temps partiel varie en fonction des professions. Les magistrats sont davantage concernés (12 % des actifs en temps partiel) que les avocats ou les notaires (respectivement 4 % et 5 %). Ainsi, les professions pouvant s'exercer en libéral sont moins concernées par le temps partiel.

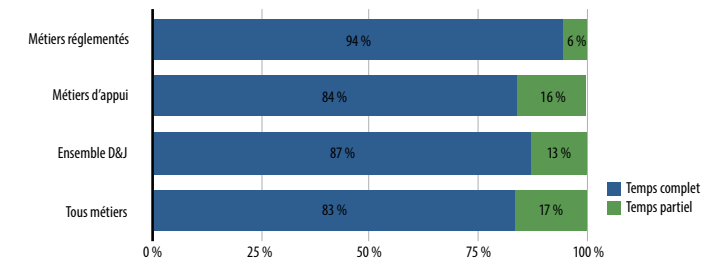

Davantage de temps partiel dans les métiers d'appui

Dans les métiers du droit et de la justice, le temps partiel est plus fréquent dans les métiers d'appui (16 %) que dans les métiers réglementés (6 %).

Source : RP2012 - Insee - Traitement Crefor

Protection Judiciaire de la Jeunesse : une structure et des éducateurs au service des mineurs

La Protection judiciaire de la jeunesse est une des directions du Ministère de la justice. Elle assure la prise en charge éducative des décisions de justice pour mineurs : accueil des jeunes placés, suivi des mesures éducatives, des sanctions pénales et de l'insertion des jeunes.

Son organisation territoriale est construite sur trois niveaux : les directions inter-régionales, les directions territoriales puis les services et établissements chargés de mettre en œuvre les décisions de justice. La direction territoriale de la PJJ Haute-Normandie dispose de six services et établissements répartis sur les zones de Rouen, Evreux, Dieppe et Le Havre : 4 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (avec 8 unités éducatives) et 2 établissements de placement (incluant un centre éducatif renforcé, 2 unités éducatives d'hébergement collectif et une unité éducative d'hébergement diversifié).

Pour mettre en œuvre ses missions, la PJJ "haut-normande" dispose de 186 agents dont 115 éducateurs. Parce que les hommes sont particulièrement représentés chez les éducateurs (49 % d'hommes pour l'ensemble du métier, 78 % uniquement pour celui d'éducateurs en d'hébergement) l'univers de la PJJ est moins féminisé que l'ensemble des métiers du droit et de la justice (59 % de femmes parmi l'ensemble des effectifs de la PJJ).

Educateur à la PJJ : un métier relationnel et éducatif

L'éducateur de la PJJ est un fonctionnaire mandaté par les magistrats. Il suit les mineurs en difficultés dans le cadre de la protection de l'enfance ou, en cas de délit, dans le cadre pénal.

Son rôle essentiel est de reconstituer les liens entre les mineurs, leur famille et la société. Il doit également favoriser la réinsertion sociale, culturelle et professionnelle de ces jeunes afin d'éviter la récidive d'actes délinquants.

Les conditions de travail varient selon le milieu d'intervention. En milieu ouvert, le fonctionnaire peut suivre parallèlement une vingtaine de jeunes. En milieu fermé, il partage la vie quotidienne de 6 à 12 mineurs et travaille de jour comme de nuit, week-end compris.

Comme pour tous métiers de la fonction publique, l'accès à cette profession se fait sur concours, suivi de deux ans de formation rémunérée à l'école nationale de la protection de la jeunesse de Roubaix. Le nombre de postes varie chaque année mais les besoins sont réels.

Regards d'éducateurs de la PJJ sur leur métier

A quoi ressemble votre quotidien ?

Le quotidien d'un éducateur se rythme de divers temps éducatifs : échanges individuels avec les mineurs, organisation du quotidien en hébergement, montage de projets avec des partenaires, lien avec les familles, relation avec les magistrats, rédaction d'écrits, etc. Que les jeunes résident chez leurs parents ou soient placés dans un foyer, l'objectif principal est de créer une relation de confiance afin de mener avec eux un travail de réflexion autour de leur(s) transgression(s).

Quelles sont les qualités nécessaires pour exercer ce métier ?

Sous la responsabilité du directeur, l'éducateur doit savoir travailler avec l'équipe pluridisciplinaire (assistant de service social, psychologue, etc.) sur laquelle il s'appuie dans le cadre de son travail.

Avec le public pris en charge, l'éducateur doit savoir faire preuve d'écoute, de patience, de pédagogie, de recul.

Comment a évolué ou évolue votre métier ?

Avant 2007, la PJJ pouvait prendre en charge des mineurs en danger. Depuis 2007, en hébergement et en milieu ouvert, la PJJ prend en charge uniquement dans un cadre pénal.

D'autre part, le métier doit s'adapter aux problématiques rencontrées à l'adolescence. Il est aussi à considérer en lien avec le regard que la société peut porter sur les adolescents et le traitement envisagé concernant leurs dérives.

Dynamique de recrutement

Nouveaux textes, nouvelles dispositions… la justice et le droit évoluent avec la société. Les métiers liés à ces disciplines aussi.

L'impact des réformes et mesures gouvernementales

En 2015, le **plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme** a accordé des moyens exceptionnels à la Justice, permettant la création d'environ 950 postes supplémentaires d'ici 2017, dont 170 postes à la PJJ (voir encadré page 4), 480 postes dans l'Administration pénitentiaire, 280 postes dans les services judiciaires (magistrats, greffiers). Ce plan sera encore renforcé suite à un projet de loi qui devrait être adopté d'ici juin 2016. Cependant, ces opportunités restent modestes au regard du nombre d'étudiants en droit.

La **réforme pénale** a un impact non négligeable sur les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Avec l'entrée en vigueur en septembre 2014 et jusqu'en 2017 de la « contrainte pénale » (peine non privative de liberté qui consiste à respecter des obligations en milieu ouvert suivi d'un accompagnement soutenu), 1 000 conseillers d'insertion et de probation seront recrutés, ce qui représente une augmentation de 25 % (voir encadré page 3).

La **loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques** dite, "loi Macron", concerne directement les professions réglementées. Elle prévoit notamment de regrouper les professions d'huissier de justice et de commissaire-priseur judiciaire pour créer une profession de commissaire de justice visant à simplifier le dispositif des ventes judiciaires. Elle vise également à faciliter l'accès aux professions juridiques en modifiant les grilles tarifaires applicables aux professions réglementées, libéralisant l'installation des notaires, huissiers et commissaires priseurs et en créant un statut d'avocat en entreprise en tant que salarié.

Interprète judiciaire : un appui indispensable à la justice

Pour apporter des renseignements et avis d'ordre technique à la solution d'un litige, les magistrats ou justiciables, peuvent faire appel à des experts de justice. Ces experts sont des personnes expérimentées dans un art, une science ou un métier inscrit sur des listes prévues par la loi ou des textes réglementaires (médecins, traducteurs, etc.). Les interprètes font partie de cette liste.

Pour pouvoir assister la justice, ils doivent être assermentés et agréés par la cour de cassation ou les cours d'appel. L'interprète judiciaire peut traduire simultanément, dans une autre langue, tout ce qui est dit lors d'un procès. Il peut également aider les parties à se comprendre au cours d'une négociation ou d'une rencontre. Certains interprètes sont spécialisés en langue des signes, ainsi ils permettent aux personnes sourdes de suivre les échanges oraux.

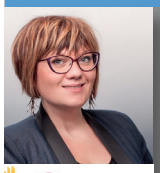

Emilie Ozouf, interprète français / langue des signes francaise, expert à la cour d'appel de Rouen :

Quel est votre parcours professionnel ?

Après des études d'anglais je me suis orientée vers les sciences du langage à l'Université de Rouen puis un Master "interprétariat français / langue des signes française" à l'Université de Paris 8. J'ai souhaité devenir interprète en langue des signes pour permettre à la population sourde de communiquer et de mieux s'intégrer en tant que citoyen.

Dans quelles situations intervenez-vous ?

Sur les listes des experts, les interprètes ne sont pas tous des professionnels. Ainsi, en 2012, avec deux collègues, nous avons demandé notre inscription sur cette liste. Nous avons prêté serment au tribunal et apportons notre concours dans des procédures pénales et civiles, tant pour un dépôt de plainte qu'une audience chez le juge des enfants ou avec le juge des tutelles. Nous sommes requis pour intervenir lors d'enquêtes sociales, d'expertises psychiatriques, mais aussi pour toute procédure juridique impliquant un justiciable sourd (mariages, actes notariés). Dans ces situations sensibles, avec de forts enjeux pour les parties, notre neutralité et notre impartialité doivent être exemplaires, pour permettre le bon fonctionnement du processus judiciaire.

Les nouveaux métiers du droit

L'environnement technologique a beaucoup évolué ces dernières années, notamment avec le développement des communications et des échanges de données. Le droit s'y est adapté en créant de nouveaux métiers et en en développant d'autres.

Ainsi, le juriste spécialisé du droit de l'Internet est né, mais aussi le consultant juridique (métier pluridisciplinaire à mi-chemin entre celui d'avocat et de juriste d'entreprise) , le contract manager (spécialiste des contrats, ce métier, dont la mission est la gestion des relations contractuelles entre une entreprise et ses fournisseurs, ses partenaires et aussi ses clients, est en pleine expansion depuis quelques années), le compliance officer (ou chargé de conformité, sa mission est de veiller à ce que l'entreprise pour laquelle il travaille respecte les lois et les règles professionnelles spécifiques à son secteur d'activité) ou encore le correspondant informatique et libertés (A l'ère du Big Data, c'est un métier incontournable du domaine juridique dont la mission est de s'assurer que l'entité pour laquelle il travaille se conforme aux lois relatives à la protection des données personnelles).

L'usage des nouvelles technologies

Les nouvelles technologies se sont imposées dans les tribunaux, entraînant de nouvelles méthodes de travail et de traitement des procédures. Ainsi, la dématérialisation de la plupart des procédures judiciaires via le réseau privé virtuel avocat (RPVA), mis en place depuis 2005, conduit les avocats à réaliser la plupart de leurs démarches en ligne et les magistrats et les greffiers à s'adapter à ces nouvelles pratiques. Créé en mai 2015, l'acte d'avocat numérique, qui s'inscrit également dans ce processus de dématérialisation, permet de moderniser et simplifier l'acte d'avocat.

Pour les professions libérales comme celle d'avocat, l'usage des réseaux sociaux se démocratise, devenant des outils de conquête de clientèle et de nouvelles collaborations. Ainsi, ces professions doivent assurer leur propre communication via ces réseaux, éléments totalement nouveaux pour ces métiers.

Un fort taux d'emploi chez les sortants de l'Université

Selon les enquêtes réalisées par des Universités de Rouen (Ovefip) et du Havre (Oiseau) auprès des étudiants en droit sortant de formation, l'insertion dans la vie active varie selon la filière et la spécialité choisie par les jeunes.

En sortie de **licence,** la quasi totalité des diplômés poursuivent leurs études.

18 mois après leur sortie de formation, les diplômés de **licence professionnelle** sont entre 30 % et 35 % à poursuivre leurs études selon la spécialité. Plus de 90 % des répondants n'ayant pas poursuivi leurs études étaient en emploi au moment de l'enquête mais la part d'emploi stable varie de 50 % à 69 % selon les spécialités.

Suite à un **master,** 18 mois après l'obtention de leur diplôme, 30 % à 63 % des étudiants poursuivent leurs études. Pour les entrants dans la vie active, 79 % à 100 % sont en emploi au moment de l'enquête (100 % pour les sortants de Master Droit privé, 80 % pour les sortants de master Droit international des affaires), la part de ces ex-étudiants en emploi stable se situe entre 20 % et 80 % selon la spécialité (20 % en Droit international des affaires, 75 % en Droit de l'entreprise). Majoritairement, ces jeunes ont trouvé leur emploi dans la région avec, là aussi, de grandes différences : seulement 41 % des interrogés de Master Droit de l'entreprise ont trouvé leur emploi en Normandie, 60 % pour les master Droit international des affaires et 100 % pour la spécialité en Droit privé. L'insertion dans le premier emploi des étudiants se fait majoritairement grâce aux candidatures spontanées. Viennent ensuite les stages d'études (véritables tremplins vers l'emploi) et les relations professionnelles. Le recours aux offres de Pôle emploi et de l'Apec reste marginal pour ces professions.

Caractéristiques de l'offre de formation

Dans leur grande majorité, les métiers du droit exigent des études supérieures longues, le plus souvent universitaires. Mais pour certains métiers, plus accessibles, des formations courtes existent.

Des parcours de formation différents pour les métiers réglementés et d'appui

Parce qu'ils sont réglementés, c'est à dire soumis à l'obtention de diplômes spécifiques, d'agréments ou d'inscription à des Ordres, les métiers de ce groupe nécessitent un niveau universitaire avancé en droit. Pour se présenter au concours de l'Ecole nationale de la magistrature par exemple, il faut être titulaire d'un master 1 ou équivalent (*Bac + 4*) en droit. Mais chaque année, plus de 80 % des candidats reçus sont titulaires d'un master 2 (*Bac + 5*). Les parcours pour devenir avocat ou notaire sont tout aussi longs et exigeants.
Face à un marché de l'emploi compétitif, on recherche des doubles formations (droit et économie ou diplôme de grande école) et la maîtrise de plus en plus les langues dont l'anglais prioritairement.
Comparativement, les métiers d'appui sont plus accessibles : par exemple, le concours de greffier est ouvert aux titulaires d'un *Bac + 2*. De même, il est possible de devenir clerc de notaire avec un BTS ou une licence professionnelle " métiers du notariat ".

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

DUT Carrières juridiques : une formation courte, pluridisciplinaire à dominante juridique

Ce DUT proposé par le département Carrières juridiques de l'IUT de Rouen, a pour but de procurer un ensemble de connaissances indispensables à la compréhension du monde des affaires. Dispensée sur deux ans, la formation mêle théorie et pratique afin de développer chez l'étudiant la capacité de s'adapter aux différents métiers du droit. La première année est consacrée aux apprentissages des concepts de base associés à une mise en situation à travers des travaux dirigés. En deuxième année, l'étudiant choisit un module complémentaire (administration publique, banque-assurance ou juriste d'entreprise) et réalise un stage de 10 semaines en situation professionnelle (cabinets d'avocats, études de notaires ou d'huissiers, collectivités territoriales, PME, etc.). Les enseignements sont dispensés par des universitaires et des professionnels en exercice : avocats, notaires, huissiers, directeurs territoriaux, cadres de la banque et de l'assurance, inspecteurs, etc.
Depuis 2015, le DUT est également proposé en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Cette formule permet aux étudiants d'être rémunérés pendant leurs études et d'avoir une expérience professionnelle non négligeable et appréciée par les entreprises.
A la rentrée 2015, la formation comptait 149 étudiants en première année dont 79 % de filles.
Seulement 11 établissements proposent le DUT carrières juridiques en France. De fait, l'attractivité de cette formation est forte (1 200 dossiers de candidature déposés chaque année pour les 145 places disponibles en première année) et environ 30 % de jeunes sont extérieurs à l'Académie parmi les étudiants.
Si le DUT prépare directement à l'insertion professionnelle, 85,5 % des diplômés poursuivent des études car cette formation permet d'obtenir une équivalence en vue d'une poursuite d'études en licence ou d'intégrer notamment une licence professionnelle.
Pour les 14,5 % de diplômés choisissant d'intégrer le monde du travail à l'issue du DUT, 30 mois après l'obtention du diplôme, 71 % sont en CDI et 29 % en CDD. 95 % sont embauchés en tant qu'employés administratifs d'une entreprise et 5 % sont fonctionnaires. Les anciens étudiants ont majoritairement trouvé un emploi en Normandie (67 %), 19 % se sont déplacés en région Parisienne et 14 % se sont répartis sur le reste du territoire. Source : IUT CJ Rouen

Les formations dispensées par l'Université sont les plus demandées. Les sortants du parcours LMD (Licence 3 et Master 2) des Universités de Rouen et du Havre étaient au nombre de 517 en 2014 sur l'URF Droit-Economie-Gestion. Toutefois, les sortants de DUT étaient également nombreux (124 étudiants sortant en 2014).

Le tableau ci-dessous présente les effectifs sortant en 2014 en formation initiale d'un échantillon des formations en droit dispensées en Seine-Maritime et dans l'Eure.

Source : Système d'information statistique du Crefor - 2014

Intitulé de la formation initiale	Effectifs sortant 2014
BTS Notariat	21
DUT Carrières Juridiques	124
Licence Professionnelle Activités Juridiques - Droit de l'immobilier	19
Licence Professionnelle Activités Juridiques - Logistique et assurance, Droit des transports	14
Master LMD Droit, Economie , Gestion : Droit privé contentieux	14
Master LMD Droit, Economie , Gestion : Economie appliquée, gestion des risques environnementaux	14
Master LMD Droit, Economie , Gestion : Droit de l'entreprise, Droit des affaires et fiscalité	28
Master LMD Droit, Economie , Gestion : Droit de l'entreprise, Droit social	23
Master LMD Droit, Economie , Gestion : Droit public services et politiques publics	24

Les professions réglementées astreintes à la formation continue

Depuis 2011 et par décret, la formation professionnelle continue, qui ne s'imposait jusqu'alors qu'aux avocats, relève désormais d'une obligation pour l'ensemble des professionnels du droit (huissiers de justice, notaires, greffiers des tribunaux de commerce, commissaires-priseurs judiciaires et avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation).
Réclamée par les professionnels, la formation professionnelle continue obligatoire, vise à donner aux professionnels juridiques et judiciaires les moyens d'actualiser leurs connaissances, à assurer un haut niveau de qualification et de compétences, afin de mieux garantir la qualité et la sécurité de leurs prestations.
Pour les huissiers de justice, greffiers de tribunaux de commerce, commissaires-priseurs judiciaires et avocats aux conseils, la durée de la formation continue obligatoire est de 20 heures par an. Les notaires sont astreints à davantage : 30 heures de formation par an.

Directeur de publication : Luc Chevalier / Crefor
Conception et réalisation : Nadine Dudouble / Crefor
Participation conception/édition : Céline Vatinel / Cité des Métiers

Crefor
115, bd de l'Europe BP 112
76100 Rouen www.crefor-hn.fr

Cité des Métiers
115, bd de l'Europe 76100 Rouen
www.citedesmetiershautenormandie.fr

Impression : Hélio Service
Tirage : 300 exemplaires
Téléchargeable sur crefor-hn.fr
Avril 2016
ISSN 2109-6074
Crédits photos : Fotolia